

FORMATION DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES, INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PÉTROCHIMIQUES "RISQUES CHIMIQUES" / NIVEAU 1 – FORMATION INITIALE

Formation inter entreprises

(Dates : nous consulter)

Afin d'améliorer la sécurité des personnels d'entreprises extérieures intervenant dans les sites chimiques et pétrochimiques, l'U.I.C. (Union des Industries Chimiques) a rédigé un guide pratique pour le recours à celles-ci. Son respect entraîne une **reconnaissance nationale des certificats délivrés aux personnes formées pour une durée de 3 ans**.

Cette formation indique les **mesures à adopter pour améliorer la sécurité du personnel et des installations**, dans le cadre d'intervention dans les industries chimiques et pétrochimiques.

OBJECTIFS

- Acquérir de bons réflexes face aux dangers présentés par les produits et les installations sur les sites chimiques et pétrochimiques.
- Connaître les procédures de travail et la conduite à tenir en cas d'accident et d'intervention.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne d'une entreprise extérieure devant intervenir dans une usine chimique, pétrochimique ou de raffinage.

Pré-requis : comprendre et s'exprimer en Français.

DUREE ET EFFECTIF

- **1 jour**, soit 7 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 6 et 15 personnes**.

LIEU

- Sur site de formation, Strasbourg.

- 1 -

TARIFS

- **140 € HT / participant** pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et le déjeuner pris en commun.

METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Matériel audio-visuel et supports vidéo ;
- Livrets pédagogiques ;
- L'évaluation des connaissances du stagiaire s'effectue sous forme de QCM.
S'il obtient une note minimale de 15/20, sans échec aux questions éliminatoires, un certificat de stage de « formation sécurité des entreprises extérieures de niveau 1 » lui sera délivré, conformément aux recommandations de l'U.I.C.

CONTENU PEDAGOGIQUE

SITUATION DE SECURITE & DE NON SECURITE

- Termes clés : danger, situation dangereuse, risque et sécurité.

NIVEAUX DE RISQUES & DE DANGER

- Les produits chimiques ;
- Identification des dangers et des risques à partir des différentes signalétiques :
 - Etiquetage,
 - Tuyauteries,
 - Lieux de travail,
 - Codes des dangers.
- Les principaux effets des produits chimiques dangereux :
 - sécurité,
 - La santé et l'environnement.
- Risques liés à la co-activité de plusieurs entreprises.
- Repérage des risques.

MESURES DE COORDINATION

- Procédures et consignes

MOYENS DE PROTECTION

- Protection collective.
- Protection individuelle.
- Règles d'hygiène et de sécurité liées à leur utilisation.

CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES CONSIGNES ET PROCEDURES

- Spécificités des industries chimiques et pétrochimiques.
- Responsabilité du salarié.

COMPORTEMENTS APPROPRIES EN CAS D'INCIDENTS OU D'ACCIDENTS

- Le droit de retrait et d'alerte
- Les consignes types :
 - Evacuation,
 - Incendie,
 - Fuite de gaz
 - Projection de produit chimique,
 - Secours aux victimes.

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DU STAGIAIRE

- À l'issue de cette formation, une évaluation des connaissances sera effectuée avec délivrance d'un certificat de stage.

⇒ RECOMMANDATIONS ET VALIDATION ⇐

- Délivrance d'un certificat de formation générale sur la base des résultats d'un contrôle des connaissances.
- La durée de validité de ce certificat est de 3 ans. Cette formation est renouvelable tous les 3 ans.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises

« Risques chimiques / Niv. 1 – Formation initiale »

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer :

- par fax au 03.88.24.99.38
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Société :
Adresse :
.....
Nom et Prénom du contact en entreprise :
Fonction :
Téléphone : Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

**Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.*

**Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.*